

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

N° VA_DEL2024_80

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L2121-31, R.2342-1,

Le résultat définitif dégagé au terme de l'exercice 2022 au terme de la clôture de l'exercice 2023 s'élève à 14 318 376,02 €.

Le solde d'exécution de l'exercice 2023 en investissement est de - 4 200 165,61 €. Cette somme sera reportée au compte 001 en dépenses.

Le solde des restes à réaliser en investissement est de -5 748 676,42, ce qui porte le besoin de financement en investissement à 9 948 842,03 €.

Une somme de 9 948 842,03 € est affectée au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Le montant disponible pour le financement du budget supplémentaire est en conséquence de 4 369 533,99 €, à inscrire en recette de fonctionnement au compte 002.

Après avis de la Commission Plénière du mardi 11 juin 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'affecter selon ces modalités le résultat de fonctionnement constaté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 28 juin 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240625-203962-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 26 juin 2024